

Informations de base	
<p>2021/2601(DEA)</p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Inclusion des nouvelles substances psychoactives méthyl 3,3-diméthyl-2-[[1-(pent-4-en-1-yl)-1H-indazole-3-carbonyl]amino]butanoate (MDMB-4en-PINACA) et méthyl 2-[[1-(4-fluorobutyl)-1H— indole-3-carbonyl]amino]-3,3-butanoate de diméthyle (4F-MDMB-BICA) dans la définition du terme «drogue»</p> <p>Subject</p> <p>4.20.03 Toxicomanie, alcoolisme et tabagisme 7.30.30.04 Lutte contre les drogues et le trafic de drogues</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/03/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)01570	
12/03/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
24/03/2021	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
22/05/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2601(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	LIBE/9/05608

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)01570	12/03/2021	

